



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD DE SEINE

Département
Des Hauts de Seine

ARRONDISSEMENT
Référence : D'ANTONY

Dossier suivi par :

Nombre de Conseillers
en exercice.....46

Procès verbal analytique

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2007

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2007, les membres composant le Conseil communautaire Sud de Seine se sont réunis dans la salle des du conseil municipal à Fontenay-aux-Roses à 19h30 sous la présidence de M. Philippe KALTENBACH, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. KALTENBACH, Mme AMIABLE, M. BUCHET, Mme MARGATÉ, Mme PICARD, M. DUMAS, Mme BOUDJENAH, M. LEHOUX, Mlle SALVAT, M. WALDTEUFEL, M. FAIVRE, Mme FAYOLLE, Mme GUYON, M. LAFON, M. MENSAH, M. ALLAIN, Mme CORDESSE, M. CORMIER, M. SEYLER, M. COLLET, Mme POTVIN, Mme DENNOUNE, M. ZANOLIN, Mme SOMMIER, M. BESSON, M. MEIER, , M. ANTOINE, M. LOLOUM, M. WEHBI, M. GUILMART, M. LEON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GEFFROY	à	M. WALDTEUFEL
Mme ATLAN	à	M. FAIVRE
M. SEIGNOLLES	à	M. ANTOINE
Mme AGUERRI	à	Mme MARGATE
M. FISCHER	à	M. COLLET
Mme DERETHE	à	Mme SOMMIER
Mme MORGERE	à	Mme SALVAT
Mme CHABRAN	à	M. MEIER
M. DELOM	à	M. WEHBI

ABSENTS EXCUSES :

M. NEXON	MARIONNAUD Bernard
M. TCHIKAYA	
COCHIN Yann	

Publication
le 15.02.2007
Pour le Président et par délégation

Yves PENVERNE
Directeur général des services

1°/ Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi de l'article L. 5211-1), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme PICARD est désignée pour remplir ces fonctions.

3 - Adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2006,

4 - A entendu le rapport sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation et qui se sont traduites par :

- Décision (26/2006) portant approbation d'un contrat avec la société Dexia Crédit Local pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 100 000 euros sur 20 ans avec un taux fixe de 4,05%,
- Décision (27/2006) portant approbation d'un contrat pour l'assurance des locaux de l'école de musique et de danse et la piscine de Fontenay-aux-Roses avec la société MMA.
- Décision (28/2006) créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine et au sauna de Bagneux et des produits issus de la location de séchoirs à cheveux peignoirs et serviettes de bain,
- Décision (29/2006) créant une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales aux frais de fonctionnement de l'école municipale de musique et de danse de Bagneux,
- Décision (30/2006) créant une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales au conservatoire de musique et de danse Henri Dutilleux de Clamart,
- Décision (31/2006) créant une régie d'avance destinée à la rémunération des intervenants le jour même de leur prestation et aux menues dépenses de fonctionnement du conservatoire de musique et de danse Henri Dutilleux de Clamart,
- Décision (32/2006) créant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de l'école de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses,
- Décision (33/2006) créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine de Fontenay-aux-Roses,
- Décision (34/2006) créant une régie d'avance pour le fonctionnement de l'école de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses,
- Décision (35/2006) créant une régie de recettes pour le conservatoire de musique de Malakoff,
- Décision (36/2006) créant une régie d'avance pour le conservatoire de musique de Malakoff,
- Décision (37/2006) créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine du Bois de Clamart,
- Décision (01/2007) portant approbation d'un contrat de spectacle entre Sud de Seine et la société Zamora Productions pour le concert du groupe LES BLEROTS DE R.A.V.E.L au conservatoire de Clamart, pour un montant de 3692,50 TTC €,
- Décision (02/2007) portant création d'une régie d'avances destinée aux menues dépenses de fonctionnement de la piscine de Fontenay-aux-Roses.

5 - FIXE à l'unanimité les attributions de compensation suivantes :

- Bagneux : 12 048 835 €
- Clamart : 9 241 875 €
- Fontenay-aux-Roses : 4 500 300 €
- Malakoff : 10 536 364 €

Et dit que le montant des rôles supplémentaires perçus en 2006 au titre de 2004 doit être reversé aux communes membres pour les années 2005 et 2006. Cette régularisation s'établit à 32 868 € pour Malakoff,

6 - APPROUVE à l'unanimité les conventions pour la mise à disposition de personnels et de matériels pour le service de l'enlèvement des ordures ménagères et déchets assimilés, et pour le service de l'assainissement et autorise le Président à les signer,

7 - APPROUVE à l'unanimité la convention avec l'association Hauts de Seine Initiative pour le soutien à la création d'entreprises et autorise le Président à la signer,

8- APPROUVE à l'unanimité la convention avec la ville de Malakoff pour la mise à disposition de locaux pour le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique situé à Malakoff et autorise le Président à la signer,

9 - APPROUVE à l'unanimité les conventions de prestations pour le fonctionnement des conservatoires de musique et des piscines et autorise le Président à les signer,

1- APPROUVE à l'unanimité la modification de la délégation du Président pour lui permettre de décider des tarifs des manifestations et des activités annexes organisées par les conservatoires de musique et les piscines, et d'approuver les conventions d'occupation des locaux des équipements transférés,

12- APPROUVE à l'unanimité la convention avec l'Etat et la Chambre régionale des comptes pour la dématérialisation des états de paie mensuels.

La séance a été levée à 20 h 00

Le Président

A handwritten signature in black ink, reading "Philippe Kaltenbach". The signature is written in a cursive style with a large initial 'P'.

Philippe KALTENBACH